



CHAMPIONNAT JEUNES D'ECHEC DU PAS-DE-CALAIS

REGLEMENT INTERIEUR
DU 05 AU 07 NOVEMBRE 2021
A LA SALLE CHARLES LILLERS, 62190 - LILLERS

Préambule :

Le Comité Directeur du CDJE62 met tout en œuvre pour organiser au mieux le Championnat du Pas-de-Calais Jeunes 2021, cependant, compte-tenu du contexte sanitaire et soumis aux décisions des autorités gouvernementales, ministérielles, préfectorales ou municipales, le CDJE 62 doit suivre les recommandations sanitaires nationales.

Le championnat jeunes du Pas-de-Calais est préservé pour préparer les jeunes joueurs de notre département au championnat de ligue des Hauts de France - zone Nord puisque la décision régionale est de qualifier d'office tout jeunes licenciés dans le championnat régional.

Article 1 : Organisation

Le Comité Départemental du jeu d'échecs du Pas-de-Calais (C.D.J.E 62) organise chaque année, pendant les vacances de la Toussaint, le Championnat du Pas-de-Calais des Jeunes Joueurs d'Échecs en partenariat avec un club candidat qui aura un cahier des charges à respecter.

Pour cette saison 2021-2022, le Championnat du Pas-de-Calais des Jeunes Joueurs d'Échecs se déroule du vendredi 05 au dimanche 07 novembre 2021, dans la salle Charles Lillers à Lillers.

L'inscription est gratuite et nécessite une licence B minimum mais qui devront prendre une licence A s'ils participent au Championnat de Ligue. Le Directeur du Championnat est nommé par le Comité Directeur du CDJE 62.

A l'issue de cette compétition sont attribués officiellement les 14 titres annuels de Champion du Pas-de-Calais. Ce championnat est qualificatif pour le Championnat de la Ligue Hauts-de France des Jeunes Joueurs d'Échecs - zone Nord sauf pour les catégories U18 (Cadets - Cadettes) - U20 (Juniors F et M) qui s'inscrivent librement.

Le Comité Départemental du jeu d'échecs du Pas-de-Calais (C.D.J.E 62) et le club d'échecs d'Isbergues prennent toutes les décisions qu'ils jugent utiles dans l'intérêt de la bonne marche du championnat. Lors des parties d'échecs des photos ou des vidéos pourront être prises, conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. L'inscription au championnat implique l'acceptation de figurer sur les photos et vidéos par le joueur ou son représentant légal.

Article 2 : Catégories

Les joueurs sont répartis en 14 catégories de U20 (Juniors) à U8 (Petits Poussins) (mixtes).

Les U18 (cadettes, cadets), U20 (juniors F et Juniors M) jouent dans le même tournoi. Les titres sont décernés dans chaque catégorie.

Si dans une catégorie le nombre de joueurs ou joueuses est inférieur ou égal à 7, alors les championnats d'une même catégorie d'âge sont fusionnés. A l'issue du tournoi, deux classements différents sont établis en fonction de la catégorie initiale d'inscription.

Article 3 : Homologation appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur au moment du tournoi. L'Annexe A.4 des règles du jeu d'Échecs Rapides s'appliquera à l'ensemble de la compétition.

Les tournois se disputent en 7 rondes au système suisse intégral, sans protection de famille ou de club. Les appariements informatisés (programme P.A.P.I.) sont réalisés selon le règlement FIDE C04. Le nombre de rondes pourra être réduit en fonction du nombre de participants.

Si dans un tournoi l'effectif est trop faible pour appliquer le C04, les joueurs disputent un tournoi toutes rondes selon le système Berger. Dans ce cas, le tirage au sort des numéros d'appariement sera dirigé afin que les joueurs d'un même club se rencontrent dans les premières rondes.

Article 4 : Arbitrage

L'arbitre principal du Championnat du Pas-de-Calais des Jeunes Joueurs d'Échecs est Boris Fleurquin ; il est secondé par Thierry Lemaire et Joël Facon. L'équipe d'arbitrage est désignée par le Comité Directeur du CDJE 62.

Article 5 : Cadences

Grandes catégories : U12 (pupilles) à U20 (juniors)

La cadence est de 40 minutes + 10 secondes par coup. La notation est obligatoire et les parties comptent pour le classement ELO rapide Fide

Petites catégories : U8 (petits poussins) à U10 (poussins)

La cadence est de 20 minutes + 10 secondes par coup. Les parties comptent pour le classement ELO rapide Fide.

Article 6 : Classement

Le classement est établi d'abord au nombre de points. L'attribution des titres de Champion et Vice-Champion départementaux ainsi que pour les places qualificatives au Championnat de Ligue, sont établis selon le classement général. Si plusieurs joueurs sont ex æquo, les départages se font en utilisant dans l'ordre :

Système Suisse : 1) le Buchholz tronqué. 2) le Buchholz. 3) la performance

Toutes rondes : 1) le Sonneborn Berger. 2) le nombre de victoires 3) le Koya

Article 7 : Horaires

U10 Poussins et U8 Petits Poussins

Samedi 06 novembre 2021

Pointage des licences de 9h30 à 9h45

Ronde 1 : 10h00

Ronde 2 : 11h30

Ronde 3 : 14h00

Ronde 4 : 16h00

Dimanche 07 novembre 2021

Ronde 5 : 10h00

Ronde 6 : 11h30

Ronde 7 : 14h00

U12 Pupille à U20 Cadet-Junior

Vendredi 05 novembre 2021

Pointage des licences de 13h30 à 13h45

Ronde 1 : 14h00

Ronde 2 : 16h00

Samedi 06 novembre 2021

Ronde 3 : 10h00

Ronde 4 : 14h00

Ronde 5 : 16h00

Dimanche 07 novembre 2021

Ronde 6 : 10h00

Ronde 7 : 14h00

Les horaires précis des rondes sont affichés dans la salle ainsi qu'à la table d'arbitrage.
La cérémonie de remise des coupes se déroulera le dernier jour de la compétition vers 16h00.
Tout joueur absent à cette cérémonie renonce à sa récompense.

Article 8 : Comportement des joueurs et spectateurs

Il est interdit :

1° Aux spectateurs (parents, accompagnateurs, entraîneurs, etc.) d'entrer dans la zone de jeu, compte-tenu du contexte sanitaire ;

2° De fumer ou vapoter dans les salles du tournoi et d'analyse ;

3° A un joueur d'analyser ou de blitzer dans la salle de jeu du tournoi ;

4° A un joueur d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie

5° A un joueur de s'entretenir d'une partie en cours avec qui que ce soit ;

6° A un joueur au trait de quitter l'aire de jeu.

Les déplacements dans l'aire de jeu sont autorisés dans le respect des gestes barrière et des distanciations sociales en vigueur.

Les joueurs doivent remettre leur téléphone portable ou tout autre moyen électronique de communication à l'accompagnateur de leur club ou à leurs parents, impérativement éteint. Si le joueur apporte son téléphone dans la salle de jeux, la première fois, il recevra un avertissement oral et l'arbitre le mettra en garde. Si l'appareil émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur perdra la partie.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (aire de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre.

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité, vient remettre les deux feuilles de parties signées par les deux joueurs (sur lesquelles apparaît clairement le résultat sous la forme « 1-0, 1/2, 0-1 » à la table d'arbitrage. Les deux joueurs rangent leurs pièces sur l'échiquier et éteignent la pendule.

Tout joueur se présentant plus de 20 minutes après l'horaire de début de la ronde sera considéré comme forfait et aura perdu la partie (sauf si l'arbitre en décide autrement).

Article 9 : Dates et Horaires

Les arbitres sont tenus de respecter et de faire respecter les règlements. Les responsables Covid-19 sont tenus de respecter et faire respecter le protocole sanitaire. Les

joueurs, accompagnateurs et spectateurs sont tenus de respecter les arbitres, les règlements et le protocole sanitaire.

Article 10 : Commission d'appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir la commission d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi. La composition du jury d'appel sera affichée dans la salle du tournoi avant la fin de la première ronde.

Article 10 : Mode de Qualification au Championnat de Ligue Hauts-de-France - zone Nord Jeunes

Cette année, le championnat jeunes du Pas-de-Calais est une préparation au championnat régional - zone Nord puisqu'il n'existe aucune conditions pour y participer.

Article 11 : Engagement et acceptation

L'inscription d'un compétiteur implique de sa part l'acceptation du présent règlement intérieur et de la charte du joueur d'échecs, affichés dans la salle.

L'organisateur : C.D.J.E. du Pas de Calais

L'arbitre principal